

UN PROJET EDUCATIF DE L'ENSEIGNEMENT COMMUNAL D'AUDERGHEM.

« S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire
et à transformer en homme pour demain
l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens et pourrait disparaître ».
O. Decroly.

1. CITOYENNETE RESPONSABLE :

L'école communale **proche du citoyen** est **démocratique**.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la **construction d'une société démocratique** et l'amène à s'exercer à la **citoyenneté responsable** en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est, par excellence, le **point de rencontre**, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Dans le respect du décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme, pris dans le sens de non engagement et de passivité ; elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes ». Elle veille à ne pas manifester de préférence, de quelque manière que ce soit, pour une conviction politique, philosophique, idéologique ou religieuse particulière

2. RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT :

L'école communale, **respectueuse des droits de l'enfant**, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être **affectif, physique et intellectuel**.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie **l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique,...**

3. MAITRISE DES COMPETENCES DE BASE :

L'école communale s'engage à amener les enfants qui lui sont confiés à **la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition**, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

4. EGALITE DES CHANCES :

L'école communale, ouverte à tous, refuse toute sélection sociale ou économique : elle accorde une égale sollicitude à tous les **enfants**, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle.